

## **CONTRAT de VENTE**

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du CLUB A.A.C.C. 85

## Samedi 22 et Dimanche 23 Novembre 2025

( 141 Chemin de la Suze 85300 LE PERRIER ) Arrivée à 17H30

FACE

om : Prénom :				N°d'Adhérent :	
Nom : Prénom :				Club :	
Nb.de personnes : Dont : Adulte(s) et Enfant(s)(moins de 12 ans) première sortie : Non. Uoui.					
Adresse : Ville :					
Tél. fixe :	Portabl	e:	1 1 1		
Pour retour du contrat et confirmer votre inscription nous indiquer votre e-mail :					
e-mail :					
Longueur C.C. : Hauteur :Poids :Double essieux: Oui.  Remorque: Oui  Longueur:					
Immatriculation: Arrivez les vides et les pleins faits. Respectez l'heure d'ouverture de la sortie.					
* Les voyages ou sorties sont établis conformément aux réglementations liées à l'Immatriculation Voyages de la FFACCC et au nouveau code du Tourisme.	Prix	Nb de Pers.	Montant	Bulletin à retourner IMPERATIVEMENT	
Frais Administratifs non remboursables :			00,00 €	Avant le : 05/11/2025	
Diner du Samedi 22 / 11 /25	28 €			Accompagné du règlement à l'ordre du Club : A A C C 85	
Déjeuner du Dimanche 23 / 11 /25	43 €			Nb de CC mini : Nb de CC maxi: Inscription et renseignement :	
				M. ou MmeMarC PERCOT	
				Adresse:4 Rue du Temple.	
				CP :85400 Ville :	
				St GEMME LA PLAINE	
				Portable : <b>06 83 69 46 84 .</b>	
	TOI	l ΓAL €		email:aacc85m.percot@gmail.com	
Choisir le mode de paiement pour les sommes à régler à A A C C 85  Virement: IBAN AACC 85 >> FR 76 1551 9390 5000 0256 5200 139  Chèque: à l'ordre de >>> AACC 85 A renvoyer à l'adresse de l'organisateur  Ne sont pas inclus dans le prix: (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme,, les pourboires,  Les assurances « annulation et rapatriement » .  Nos amis les animaux sont les bienvenus, mais malheureusement ne sont pas admis dans les transports, restaurants, salles de réunion, visites, musée et tout les lieux publics. Ils sont sous la responsabilité de leurs propriétaires.					
Je soussigné M ou Mme	vis de 15 vérales et pa CC « VADRO 30 jours ava ogramme d t que memb vanelle pour -car régie pa	<b>jours</b> et sou prticulières de UILLE » ) dor nt le départ . éfini pour ce re de droit d les dommag ar la loi du 1 <sup>e</sup>	us réserve du <b>paie</b> es conditions de v est j'ai pris connais 10€, de 30 à 21 jo tte sortie, ainsi qu u fait que j'adhèn es non couverts p '' juillet 1901, déc	ement de € de frais.  vente, (soit dans la revue L'Écho de L'AMICALE  ssance en particulier en cas d'annulation sans  vurs 10% du prix du séjour, de 20 à 8 jours 50% du  ue tout changement de ce programme à  re à un autre club de la FFACCC. ** Tous les  var l'assurance responsabilité civile de  clarée en Sous-préfecture des Sables d'Olonne N°	
<b>A:</b>	Się	gnature du (		om du signataire	

FFACCC Siège Social: ESPACE DANTON, 3 rue Danton, 92240 Malakoff